

Synthèse

Le 22 novembre 2021

LES TRAVAUX DE LA COMMISSION PERMANENTE DU LUNDI 22 NOVEMBRE

67 rapports ont été examinés par les membres de la Commission permanente de l'Assemblée départementale des Hauts-de-Seine.

Les élus ont voté notamment :

- L'attribution de 7 817 068 € à la Commune de Villeneuve-la-Garenne (dont 5 740 000 € en investissement), dans le cadre de son contrat de développement (2021-2023).
- L'attribution de 2 706 463 € à la Commune de Vaucresson (dont 2 326 171 € en investissement), dans le cadre de son contrat de développement (2021-2023).
- L'attribution de 457 348 € à l'association APEI de la Boucle de la Seine pour la reconstruction et l'extension d'un bâtiment destiné à accueillir le Foyer de vie et centre d'accueil de jour pour adultes handicapés « Béhin-Gounod » à Colombes.
- Le bilan des émissions de gaz à effet de serre (GES) du Département des Hauts-de-Seine 2019 et le déploiement de son plan d'action de décarbonation.

FINANCES – BUDGET

Dissolution du syndicat mixte de l'Île Saint-Germain.

L'assemblée départementale demande au préfet la dissolution du syndicat mixte de l'Île Saint-Germain au 31 décembre 2021. La convention de dissolution à conclure entre le Département et la Commune d'Issy-les-Moulineaux est approuvée.

Admissions en non-valeur et créances éteintes 2021.

L'assemblée départementale prononce l'admission en non-valeur des créances irrécouvrables pour un montant de 502 463,86 € réparti comme suit :

- revenu minimum d'insertion (RMI) : 46 117,54 €,
- revenu de solidarité active (RSA) : 168 615,04 €,
- aide personnalisée à l'autonomie (APA) : 75 861,67 €,
- social (hors RMI, RSA et APA) : 157 117,98 €,
- administration générale de la collectivité (autres moyens généraux) : 54 751,63 €.

Les élus départementaux prennent acte des créances éteintes prononcées par les ordonnances de rétablissement personnel sans liquidation judiciaire et par les procédures de liquidation judiciaire pour un montant de 318 887,17 €.

SPL Val de Seine Aménagement – Prorogation d'une garantie d'emprunt. Le Département renouvelle sa garantie pour le prêt souscrit par la SPL Val de Seine Aménagement auprès de la Caisse d'Épargne pour le financement de l'opération d'aménagement « *Ile Seguin-Rives de Seine* », dans les conditions fixées par la délibération de la Commission permanente du 5 mars 2018. La convention de garantie d'emprunt entre la SPL Val de Seine Aménagement et le Département des Hauts-de-Seine est approuvée.

SAEML SOGARIS – Rapport annuel du représentant du Département – 2020. L'assemblée départementale donne acte au Conseiller départemental représentant le Département des Hauts-de-Seine au Conseil d'administration de la SAEML SOGARIS de la communication du rapport portant sur l'exercice 2020.

AACG 92 – Subvention pour 2022. L'assemblée départementale attribue une subvention d'un montant maximum de 700 000 € à l'AACG 92, pour 2022. La convention correspondante est approuvée.

Mouvement national des élus locaux (MNEL) – Subvention 2021. L'assemblée départementale approuve l'attribution d'une subvention départementale de fonctionnement de 22 000 € au Mouvement national des élus locaux (MNEL) au titre de l'année 2021. La présente subvention fera l'objet d'un versement unique.

DESIGNATIONS

Désignation de représentants – Organismes extérieurs. L'assemblée départementale décide à l'unanimité, de ne pas recourir au scrutin secret pour procéder à la désignation des représentants du Conseil départemental au sein des organismes divers mentionnés ci-après. Sont désignés, pour représenter le Département des Hauts-de-Seine au sein du conseil d'administration de la société publique locale interdépartementale d'études :

- Mme Lederman
- M. Coscas

Est désigné, pour représenter le Département des Hauts-de-Seine au sein de la formation plénière du conseil de juridiction :

- M. Baguet

Sont désignés, en remplacement de Mme Bedin et Mme Lederman, M. Elizagoyen et Mme Léandri respectivement en tant que représentant titulaire et suppléant du Département des Hauts-de-Seine au sein du conseil d'administration/commission de la formation et de la vie universitaire de l'Université Paris Nanterre.

Est désigné, pour représenter le Département des Hauts-de-Seine au sein du conseil de l'UFR STAPS de l'Université Paris Nanterre, M. Courtès.

CAO – Désignations – Commissions d'appels d'offres groupements de commandes.

L'assemblée départementale décide, à l'unanimité, de ne pas recourir au scrutin secret pour procéder à la désignation d'un des membres de la Commission d'appel d'offres en qualité de titulaire et d'un second membre en qualité de suppléant pour représenter le Département au sein des trois commissions d'appel d'offres des groupements de commandes suivants :

- le groupement de commandes constitué avec la ville de Sceaux pour la passation des marchés nécessaires à la requalification des espaces publics de la place du Général de Gaulle à Sceaux,
- le groupement de commandes pour l'achat des prestations de conception, réalisation et mise en œuvre du pavillon, ainsi que de communication de l'espace francilien dans le cadre du Marché International des Professionnels de l'Immobilier (MIPIM),
- le groupement de commandes pour la mutualisation d'un portail d'information orientation sur la prévention et le soutien à domicile avec les Département de l'Isère et des Yvelines.

Sont désignés M. Courtès en qualité de membre titulaire et M. Franchi en qualité de membre suppléant pour siéger au sein de ces trois commissions d'appel d'offre des groupements de commandes.

CULTURE

Musée départemental Albert-Kahn – Nouvelle dénomination. L'assemblée départementale approuve la nouvelle dénomination du musée départemental Albert-Kahn et du jardin attenant par « *Musée départemental Albert-Kahn* », à l'occasion de la réouverture prochaine du musée, après cinq ans de travaux de rénovation. Elle permet de renforcer la cohérence du projet scientifique et culturel de l'établissement, qui s'appuie en particulier sur la complémentarité des collections images (les Archives de la Planète) et des collections végétales (le jardin).

Musée départemental Albert-Kahn – Diffusion des collections en ligne – Licences de concession de droits d'auteur. L'assemblée départementale approuve la licence de réutilisation CC0 et la licence de réutilisation CC BY 4.0 pour la diffusion des reproductions numériques des collections du musée départemental Albert-Kahn.

Musée départemental Albert-Kahn – Remise de fichiers et autorisation d'exploitation – Cité du design de Saint-Etienne – Exposition « *Le monde, sinon rien* ». L'assemblée départementale approuve le contrat de remise de fichiers numériques et d'autorisation d'exploitation, à titre gratuit et non exclusif, des reproductions de vingt-deux autochromes, à conclure entre le Département des Hauts-de-Seine et l'EPCC Cité du Design/ Ecole supérieure d'art et design de Saint-Etienne, en vue de leur présentation dans l'exposition intitulée « *Le monde sinon rien* » lors de la « *Biennale Internationale Design Saint-Etienne 2022* ».

Musée départemental Albert-Kahn – Avenants au prêt et remise de fichiers – Département de la Gironde. L'assemblée départementale approuve les avenants au contrat de prêt, à titre gratuit, de sept documents d'archives et au contrat de remise et d'autorisation d'exploitation, à titre gratuit et non-exclusif, de vingt-quatre reproductions de photographies et de films au profit du Département de la Gironde, dans le cadre de l'exposition intitulée « *Ils y viennent tous ... au cinéma (1908-1919) !* », qui devait se tenir 6 novembre 2021 au 27 février 2022 aux Archives départementales à Bordeaux, et qui est reportée du 20 novembre 2021 au 6 mars 2022.

Musée départemental Albert-Kahn – Concession droits d'auteurs – Publications. L'assemblée départementale approuve les contrats de concession de droits d'auteur, à titre gratuit, relatifs au guide de visite du musée départemental Albert-Kahn et au catalogue de l'exposition temporaire inaugurale.

Musée du Domaine départemental de Sceaux – Prêt aux Archives départementales de l'Essonne – Exposition « *Les 800 ans du château de Dourdan* ». L'assemblée départementale approuve le contrat de prêt, à titre gratuit, de l'œuvre « *Plan du château de Dourdan* » entre le Département des Hauts-de-Seine et les Archives départementales de l'Essonne, dans le cadre de l'exposition intitulée « *Les 800 ans du château de Dourdan* ».

Musée du Domaine Départemental de Sceaux – Prêt aux Archives nationales – Exposition « *La guerre des moutons* ». L'assemblée départementale approuve le contrat de prêt, à titre gratuit, de l'œuvre de Jacques Rigaud (1680-1754) « *Le château de Rambouillet vu de l'avant-cour* », entre le Département des Hauts-de-Seine et les Archives nationales, dans le cadre de l'exposition intitulée « *La guerre des moutons* ».

Musée du Domaine Départemental de Sceaux / Direction des Archives départementales – Convention de partenariat – Etablissement Public du Parc et de la Grande Halle de la Villette – Projet Micro-folie. L'assemblée départementale approuve la convention de partenariat Micro-Folies, à conclure entre le Département des Hauts-de-Seine et l'Etablissement Public du Parc et de la Grande Halle de la Villette.

Attribution de deux subventions d'investissement aux Communes de Sceaux et Sèvres, au titre de la Conservation des antiquités et objet d'art et d'une subvention de fonctionnement à l'association Amicale de la sous-préfecture d'Antony pour l'organisation d'un concours photos. L'assemblée départementale attribue une subvention départementale d'investissement de 23 555,50 € à la Commune de Sèvres, au titre de la Conservation des antiquités et objets d'art (CAOA), pour la restauration du bas-relief « Joseph vendu par ses frères » et son décor architectural, situé au sein de l'église Saint-Romain.

Les élus départementaux décident l'attribution d'une subvention départementale d'investissement de 2 604 € à la Commune de Sceaux, au titre de la Conservation des antiquités et objets d'art (CAOA), pour la restauration du tableau et de l'ensemble de l'autel de Saint-Mammès situés au sein de l'église Saint-Jean-Baptiste de Sceaux.

L'assemblée départementale attribue une subvention départementale de fonctionnement de 2 200 €, à l'association Amicale de la sous-préfecture d'Antony, pour la réalisation d'un concours de photos liée au département des Hauts-de-Seine.

Les conventions correspondantes sont approuvées.

PERSONNEL

Action sociale – Extension bons achats de Noël. L'assemblée départementale approuve le règlement des prestations sociales en faveur des agents avec l'extension de l'attribution de bons d'achat de Noël aux enfants du personnel départemental âgés jusqu'à 16 ans.

Vacataires « mentors » – Taux de vacation. L'assemblée départementale approuve de fixer à 40 € bruts la rémunération horaire attribuée aux vacataires, dits « mentors », au Pôle solidarités. La profonde réorganisation mise en œuvre par le pôle nécessite de la part des responsables des services sociaux territoriaux de développer une approche polyvalente sur l'ensemble du secteur social, que tous ne maîtrisent pas à leur arrivée dans les effectifs départementaux. Ces « mentors » seront **recrutés essentiellement parmi les anciens responsables du Pôle solidarités**, et bénéficieront ainsi d'un cumul emploi-retraite. Ils interviendront, en vacation, en complément des programmes de formation de la collectivité, à raison d'un jour par semaine sur une durée maximale de 6 mois.

AFFAIRES SOCIALES – SOLIDARITES

Contribution à la politique départementale des solidarités – Année 2021. L'assemblée départementale attribue 10 subventions pour un montant total de 62 280 € dans le cadre de la politique départementale des solidarités, pour l'année 2021 :

- 11 000 € alloués à l'association Agir Contre la Prostitution des Enfants (ACPE) pour son action en faveur de la protection de l'enfance,
- 2 000 € alloués à « Marraine et vous » pour son action en faveur de la parentalité,
- 5 000 € alloués à « Magalie at home » pour son action en faveur des personnes âgées,
- 22 280 € alloués à 3 organismes pour leur action au titre du Fonds d'insertion des jeunes, volet aides collectives, dans le cadre du dispositif Veille active jeune (15 000 € pour Le chaînon manquant, 6 280 € pour la Commune de Chaville, et 1 000 € pour Free's art),

- 4 000 € alloués à 2 organismes pour leur action en faveur des personnes handicapées et de leurs familles (3 000 € pour Créative handicap, et 1 000 € pour l'association Le CAP (Groupe d'Entraide Mutuelle),
- 18 000 € alloués à 2 organismes pour leur action en faveur de l'insertion et de la solidarité (10 000 € pour Vivre ensemble dans le 92 (collectif citoyens fraternels 92) et 8 000 € pour BAPIF).

Reconstruction et extension d'un établissement et service pour adultes handicapés – Colombes – Subvention d'investissement. L'assemblée départementale attribue à l'Association de Parents d'Enfants Inadaptés de la Boucle de la Seine une subvention départementale d'investissement d'un montant de 457 348 € pour l'acquisition d'un bâtiment neuf destiné à accueillir le Foyer de vie et Centre d'accueil de jour « Béhin-Gounod » de Colombes. La convention correspondante est approuvée.

Protection sanitaire infantile – Convention avec l'association CADET – 2021-2022. L'assemblée départementale alloue à l'Association Cercle d'Action pour le Dépistage, l'Exploration et le Traitement des troubles visuels (CADET), pour son action en matière de dépistage des troubles visuels dans les écoles maternelles, une subvention au titre de l'année scolaire 2021-2022 d'un montant de 144 507 €. La convention correspondante est approuvée.

Action sociale et solidarité – Téléalarme – Conventions de financement – CCAS/commune. L'assemblée départementale approuve la participation du Département, au titre de l'année 2021, aux coûts d'abonnement des personnes handicapées ou âgées de 60 ans ou plus à un système de téléalarme, à hauteur, respectivement, de 7 € par mois d'abonnement et par abonné pour les bénéficiaires non imposables sur le revenu, et de 4,50 € par mois d'abonnement et par abonné pour les bénéficiaires imposables sur le revenu. La participation départementale est plafonnée à la réalité des dépenses engagées par l'organisme bénéficiaire, déduction faite de la participation demandée aux bénéficiaires. La convention-type à conclure entre le Département et chacun des CCAS et des communes concernées est approuvée.

L'Assemblée départementale attribue une participation d'un montant total de 311 683,12 € au coût d'abonnement à un système de téléalarme des Altoséquanais handicapés ou âgés de 60 ans ou plus, pour l'année 2021 :

- 33 498 € alloués au CCAS Antony,
- 8 411,28 € alloués au CCAS Bagneux,
- 1 894,50 € alloués au CCAS Châtenay-Malabry,
- 5 936,84 € alloués au CCAS Châtillon,
- 10 666,84 € alloués au CCAS Clamart,
- 11 582 € alloués à la Commune de Chaville,
- 14 002,03 € alloués au CCAS Issy-les-Moulineaux,
- 769,50 € alloués au CCAS Marnes-la-Coquette,
- 10 217,50 € alloués au CCAS Sèvres,
- 5 291 € alloués au CCAS Ville-d'Avray,
- 10 855,50 € alloués au CCAS Bois-Colombes,
- 13 532 € alloués au CCAS Clichy-la-Garenne,
- 10 513 € alloués au CCAS Colombes,
- 10 542,80 € alloués au CCAS Gennevilliers,
- 5 977,50 € alloués au CCAS Villeneuve-la-Garenne,
- 18 291,15 € alloués au CCAS Courbevoie,
- 11 381,19 € alloués au CCAS Garches,
- 12 539 € alloués au CCAS La Garenne-Colombes,
- 20 623 € alloués au CCAS Levallois-Perret,
- 16 855 € alloués au CCAS Nanterre,
- 13 470,50 € alloués au CCAS Neuilly-sur-Seine,
- 30 360 € alloués au CCAS Puteaux,

- 34 473 € alloués au CCAS Rueil-Malmaison.

ENVIRONNEMENT ET PRÉSENTATION DU PLAN D'ACTION DÉCARBONATION

Bilan émissions de gaz à effet de serre – Année 2019. L'assemblée départementale donne acte du bilan des émissions de gaz à effet de serre (GES) du Département des Hauts-de-Seine 2019 et de son plan d'action. Le Département se donne pour objectif d'atteindre la neutralité carbone avec un plan de 14 actions spécifiques pour réduire de 12% les émissions de gaz à effet de serre d'ici 2024.

Agence Régionale de la Biodiversité – Convention avec l'Institut Paris Région – 2021-2025. L'assemblée départementale approuve le versement à l'Institut Paris Région (IPR)-Agence Régionale de Biodiversité d'une subvention de fonctionnement annuelle de 5 000 € pour les années 2021 à 2025, soit 25 000€ sur cinq années, et approuve la convention à conclure entre le Département et l'IPR.

Les élus départementaux décident à l'unanimité de ne pas recourir au scrutin secret pour procéder à la désignation des représentants du Conseil départemental au sein de l'Agence régionale de la diversité. Sont désignés pour représenter le Département au sein du comité des partenaires de l'Agence régionale de la biodiversité :

- M. Georges Siffredi, en tant que titulaire,
- M. Yves Révillon, en tant que suppléant.

Tarification spécifique d'occupation domaniale – Ruchers. L'assemblée départementale approuve la création d'une tarification spécifique pour l'installation des ruchers sur le domaine public départemental, notamment dans les espaces naturels sensibles, pouvant comprendre la gratuité de l'occupation.

INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES ET NAVIGABLES

Tarification spécifique d'occupation domaniale – Infrastructures de recharges de véhicules électriques. L'assemblée départementale instaure une redevance d'occupation privative du domaine public départemental pour les bornes de rechargement de véhicules électriques tenant compte des avantages de toute nature procurés au titulaire de l'autorisation et du type de véhicule.

Parc de stationnement du Pont de Sèvres – Rapport annuel du concessionnaire – 2020. L'assemblée départementale prend acte du rapport annuel relatif à l'exercice 2020 présenté par la Société Indigo, en charge du service public relatif à l'exploitation du parc de stationnement du pont de Sèvres à Boulogne-Billancourt, annexé à la présente délibération.

La Défense – Quartier Bellini-Arago – Puteaux – Convention de partenariat – Rénovation des espaces publics. L'Assemblée départementale approuve la convention de partenariat à conclure avec la ville de Puteaux, l'établissement Paris La Défense et l'Etat pour la rénovation des espaces publics du quartier Bellini-Arago à Puteaux.

RD 906 – Clamart – Acquisition d'une emprise. L'assemblée départementale modifie comme suit l'article 1er de la délibération de la Commission permanente du 17 septembre 2018, faisant suite au rapport n° 18.251 :

Le groupe de mots se rapportant au nom du cédant : « à la SARL 24vLAVOISIER » est remplacé par : « au syndicat des copropriétaires du 514, avenue du Général de Gaulle à Clamart ».

Les élus départementaux modifient comme suit l'article 2 de la délibération de la Commission permanente du 1 septembre 2018, faisant suite au rapport n° 18.251 :

Après le groupe de mots « pour 5 000 € au plus », il est précisé : « (versés à la SARL LAVOISIER, propriétaire du panneau publicitaire) ». À la suite de cet article 2, un nouvel alinéa, ainsi rédigé, est inséré : « Est approuvée l'indemnisation du syndicat des copropriétaires du 514, avenue du Général de Gaulle au titre des frais de modification du règlement de copropriété, estimés à 6 400 € TTC. »

RD 7 – Suresnes et Saint-Cloud – Requalification – Déclaration d'intérêt général du projet. L'assemblée départementale approuve la déclaration de projet concernant l'aménagement de la RD 7 à Suresnes et Saint-Cloud. Il est décidé de mettre en œuvre les engagements décrits dans la déclaration de projet afin de lever les réserves exprimées par le commissaire enquêteur et de suivre les recommandations émises par le commissaire enquêteur dans les termes définis dans la déclaration de projet. L'intérêt général du projet d'aménagement de la RD 7 à Suresnes et Saint-Cloud est déclaré, selon les motifs et considérations exposés dans la déclaration de projet. Le Département s'engage à respecter les mesures d'évitement, de réduction et de compensation des effets négatifs notables du projet sur l'environnement et la santé humaine et les modalités de suivi proposées au stade de l'enquête publique, telles que figurant dans le dossier d'enquête publique et résultant de la consultation du public, ainsi qu'à poursuivre cette démarche dans la suite du projet.

Le Président du Département est autorisé à saisir le Préfet des Hauts-de-Seine, au nom et pour le compte du Département, à prononcer la Déclaration d'Utilité Publique et à prendre les arrêtés de cessibilité nécessaires au projet.

Le Président du Département est autorisé à engager les procédures d'expropriation des terrains nécessaires au projet, au nom et pour le compte du Département, en cas de refus d'une cession à l'amiable, dès lors que le projet sera déclaré d'utilité publique et que les parcelles concernées seront déclarées cessibles.

Ce rapport vise à approuver la déclaration de projet, de lever les réserves et de suivre les recommandations du commissaire enquêteur, de déclarer le projet d'aménagement de la RD 7 d'intérêt général, de demander au préfet de prononcer la déclaration d'utilité publique et de prendre les arrêtés de cessibilité nécessaires.

Avenue de la Commune de Paris – RD 986 – Nanterre – Demande de désaffectation et déclassement. L'établissement public Paris La Défense est autorisé à réaliser les opérations de désaffectation et de déclassement des anciens tracés de l'avenue de la Commune de Paris à Nanterre, sur les tronçons abandonnés.

TRANSPORTS

T1 – Convention de financement – Etudes de projet et fin des travaux préparatoires phase 2 (Colombes). L'assemblée départementale approuve le financement par le Département des Hauts-de-Seine, pour le prolongement du tramway T1 de la station Asnières – Gennevilliers Les Courtilles au tramway T2 à Colombes (phase 2) :

- des travaux préparatoires, du doublement de l'assainissement communal, des reprises des études de projet, des reconstitutions de fonctionnalités et d'indemnisation des reconstitutions riveraines d'un coût total de 17 200 000 € HT, à hauteur de 5 160 000 € HT en tant que maître d'ouvrage des aménagements urbains,
- de la reprise des études de projet de la RATP d'un coût total de 1 500 000 € HT, à hauteur de 450 000 € HT en tant que financeur.

La convention à conclure entre le Département des Hauts-de-Seine, la RATP, Ile-de-France Mobilités, la Région Ile-de-France et l'Etat, en vue de définir les modalités de participation des financeurs aux travaux préparatoires et à la reprise des études de projet, nécessaires à la phase 2 du prolongement du tramway T1 de la station Asnières – Gennevilliers Les Courtilles au tramway T2 à Colombes est approuvée.

T1 – Convention Département-RATP – Financement études détaillées de niveau PRO – Protection EGN IAAP – Colombes. L'assemblée départementale approuve la convention entre le Département des Hauts-de-Seine et la RATP portant sur l'indemnisation des études détaillées de niveau PRO relatives à l'ouvrage de protection de l'Émissaire Général Nord (EGN) du SIAAP à Colombes, dans le cadre du prolongement du tramway T1 de la station « Les Courtilles » à Asnières-sur-Seine au T2 à Colombes.

T1 – Prolongement Nanterre/Rueil-Malmaison – Convention de financement – Etudes AVP et acquisitions foncières. L'assemblée départementale approuve le financement par le Département des Hauts-de-Seine, pour le prolongement du tramway T1 vers Nanterre et Rueil-Malmaison :

- des études d'Avant-Projet d'insertion urbaine et des premières acquisitions foncières, d'un coût total de 9 000 000€ HT, à hauteur de 2 700 000 € HT en tant que maître d'ouvrage des aménagements urbains ;

- des études d'Avant-Projet du système de transport d'Ile-de-France Mobilités (IDFM), d'un coût total de 6 000 000 € HT, à hauteur de 1 800 000 € HT, en tant que financeur ;

La convention à conclure entre le Département des Hauts-de-Seine, Ile-de-France Mobilités, la Région Ile-de-France et l'Etat, en vue de définir les modalités de participation des financeurs études d'Avant-Projet et aux premières acquisitions foncières, nécessaires au prolongement du tramway T1 sur les Communes de Nanterre et de Rueil-Malmaison est approuvée.

T10 – Acquisition d'emprises – SEMOP Châtenay-Malabry Parc Centrale. L'assemblée départementale abroge la délibération de la Commission permanente du 2 mars 2020, faisant suite au rapport n° 20.49 CP, approuvant l'acquisition d'emprises auprès de la SEMOP Châtenay-Malabry Parc-Centrale pour les besoins du projet de tramway T10.

L'acquisition, auprès de la SEMOP Châtenay-Malabry Parc-Centrale, des emprises foncières situées avenue de la Division Leclerc à Châtenay-Malabry, indiquées dans le tableau ci-après, au prix total de 57 600 €, est approuvée :

Références cadastrales	Adresse à Châtenay-Malabry	Nature	Emprise tramway	Prix
AN 43p	18, av. de la Division Leclerc	Voirie	43 m ²	20 640 €
AN 71p	20 bis, av de la Division Leclerc	Voirie	12 m ²	5 040 €
AN 112p (issue de AN72)	20, av. de la Division Leclerc	Voirie	9 m ²	3 780 €
AN 86p	36 bis, av. de la Division Leclerc	Voirie	12 m ²	5 040 €
AN 124p (issue de AN30)	38, av. de la Division Leclerc	Espace vert clôturé	6 m ²	4 200 €
AN 126p (issue de AN31)	40, av. de la Division Leclerc	Espace vert clôturé	27 m ²	18 900 €
TOTAL				57 600 €

M'indemnisation, par le Département, de la SEMOP Châtenay-Malabry Parc-Centrale pour la reconstitution de clôture d'un montant de 5 000 € HT à titre forfaitaire est approuvée.

T10 – Acquisition d'une parcelle – Antony. L'assemblée départementale approuve l'acquisition auprès de particuliers d'une parcelle en nature de trottoir d'une surface de 110 m² environ, située 183 avenue du Général de Gaulle à Antony, au prix de 42 745 €.

PATRIMOINE NON SCOLAIRE

Mise en réforme de véhicules et biens divers. L'assemblée départementale décide la mise en réforme de 21 véhicules de son parc automobile, et décide la vente de biens divers.

Stade Yves du Manoir – Colombes – « Chemin des Bourgognes » – Acquisition d'une emprise foncière. L'assemblée départementale approuve l'acquisition par le Département, auprès de la commune de Colombes, de l'emprise foncière anciennement dénommée « Chemin des Bourgognes », d'une superficie de 819 m² environ, située au sein du Stade Yves-du-Manoir à Colombes, telle que figurant au plan de géomètre, au prix de 59 000 €.

SPORTS

Soutien au sport – Règlements dispositifs sportifs sur le temps scolaire – Subvention association Profession Sport 92. L'assemblée départementale approuve les règlements encadrant les modalités de fonctionnement des dispositifs sportifs en direction des élèves des collèges des Hauts-de-Seine pour le Trophée Football Hauts-de-Seine et Trophée Rugby Hauts-de-Seine. Sont également approuvés les règlements encadrant les modalités de fonctionnement des dispositifs sportifs en direction des élèves en situation de handicap pour le Trophée Football Hauts-de-Seine et Trophées Rugby et Flag Rugby Hauts-de-Seine. Les élus départementaux attribuent à l'association Profession Sport 92, au titre de l'année 2021, une subvention départementale de fonctionnement de 15 250 €, pour ses actions de soutien au mouvement sportif altoséquanais dans le cadre du Centre de Ressources et d'Informations des Bénévoles (C.R.I.B).

Soutien au sport de haut niveau – Centres de formation sportive agréés – Saison 2021/2022. L'assemblée départementale accorde au titre de la saison sportive 2021/2022 trois subventions d'un montant total de 391 300 € pour le fonctionnement de centres de formation:

- 60 000 € alloués à l'association JSF Nanterre pour le fonctionnement du Centre de formation agréé de Nanterre 92,
- 210 000 € alloués à Paris 92 SAS pour le fonctionnement de son Centre de formation agréé,
- 121 300 € alloués à la SA Stade Français Paris Saint-Cloud pour le fonctionnement du Centre de formation des Mariannes.

Soutien au sport de haut niveau – Subvention dérogatoire – Club football GPSO Issy – 2021-2022. L'assemblée départementale accorde, au titre de la saison 2021/2022, une subvention de fonctionnement d'un montant de 100 000 € à l'association GPSO 92 ISSY.

Formation des cadres socio-éducatifs – Bourses. L'assemblée départementale approuve l'attribution de 194 bourses départementales d'un montant total de 30 841 € pour la formation des cadres socio-éducatifs. Ces bourses sont versées aux 18 organismes de formation.

Poney club départemental de l'île Saint-Germain – Rapport annuel du concessionnaire – 2019/2020. L'assemblée départementale prend acte du rapport annuel du concessionnaire relatif à la gestion et à l'exploitation du poney club départemental de l'île Saint-Germain à Issy-les-Moulineaux pour l'exercice 2019/2020, présenté par l'EURL Ponil.

Centre équestre départemental des Chanteraines – Rapport annuel du concessionnaire – 2019/2020. L'assemblée départementale prend acte du rapport annuel du concessionnaire relatif à la gestion et à l'exploitation du centre équestre départemental des Chanteraines à Villeneuve-la-Garenne pour l'exercice 2019/2020, présenté par l'Union nationale des Centres sportifs de Plein Air – UCPA Sport Loisirs.

Centre équestre du Domaine départemental du Haras de Jardy – Rapport annuel du concessionnaire – 2020. L'assemblée départementale prend acte du rapport annuel du concessionnaire relatif à la gestion et à l'exploitation du centre équestre du Domaine départemental du Haras de Jardy pour l'exercice 2020, présenté par Jardy Equitation.

Golf, tennis et restaurant du Domaine départemental du Haras de Jardy – Rapport annuel du concessionnaire – 2020. L'assemblée départementale prend acte du rapport annuel du délégataire relatif à la gestion et à l'exploitation du golf, du tennis et du restaurant du Domaine départemental du Haras de Jardy pour l'exercice 2020, présenté par la SNC Golf et Tennis des Haras de Jardy.

Cross du figaro 2021 – Convention de parrainage. L'assemblée départementale approuve la convention de parrainage, à conclure entre le Département des Hauts-de-Seine et la société Hugo Events, fixant les modalités du parrainage du Département pour la communication et la valorisation du cross du Figaro organisé les vendredi 26 et dimanche 28 novembre 2021 au Domaine national de Saint-Cloud.

COMMANDE PUBLIQUE

Compte-rendu des marchés et avenants – Juillet-août 2021. L'assemblée départementale prend acte des informations relatives aux marchés ainsi qu'à leurs avenants conclus par le Président du Département pendant la période du 1^{er} juillet au 31 août 2021.

EAU ET ASSAINISSEMENT

Convention relative aux auscultations d'un collecteur d'assainissement – Construction d'un ensemble immobilier – Malakoff. L'assemblée départementale approuve la convention de financement à conclure entre le Département des Hauts-de-Seine et la Société SCCV Malakoff Gabriel Immobilier, relative à la prise en charge, par la SCCV, des auscultations et mesures effectuées par le Département pour suivre le déplacement du collecteur d'assainissement du Département, dans le cadre de la construction d'un ensemble immobilier au 15, avenue Gabriel Péri à Malakoff.

EDUCATION

Restauration scolaire des collèges publics – Rapport annuel concessionnaire – Exercice 2019-2020. L'assemblée départementale prend acte du rapport annuel relatif à l'exercice 2019-2020 présenté par la société Elior en charge du contrat de concession relatif à la restauration scolaire des collèges publics du Département des Hauts-de-Seine.

Subventions collèges publics – Subventions exceptionnelles 2021 – Occupation de gymnases non départementaux 2020-2021. L'assemblée départementale attribue des subventions exceptionnelles pour un montant total de 137 416 € à 13 collèges publics pour financer des charges de fonctionnement. Sont allouées des subventions complémentaires pour l'utilisation des gymnases non départementaux, au titre de l'année scolaire 2020-2021, pour un montant total de 2 195 €, à trois collèges publics.

Subvention collèges – Second jeu de manuels scolaires – Rentrée 2021. L'assemblée départementale approuve l'attribution aux collèges publics et privés sous contrat d'association avec l'Etat et à l'école de danse de l'Opéra de Paris d'une subvention pour le second jeu de manuels scolaires pour la rentrée 2021. Le calcul de l'aide à accorder aux établissements sur la base de la somme de 32 € par élève au titre de l'accroissement des effectifs entre la rentrée 2020 et la rentrée 2021, et de 7,20 € par élève pour les effectifs constants est approuvé. Les élus départementaux attribuent, au titre de la rentrée 2021, les subventions suivantes pour l'acquisition d'un second jeu de manuels scolaires, calculées selon les modalités suivantes :

- 103 905,44 € alloués aux collèges publics du département,

- 37 973,60 € alloués aux collèges privés sous contrat d'association avec l'Etat du département,
- 86,40 € alloués au lycée Joliot-Curie à Nanterre.

Subvention collèges privés – Utilisation des gymnases municipaux – Année 2020/2021.

L'assemblée départementale attribue, au titre de l'année scolaire 2020-2021, des subventions pour les dépenses liées à l'utilisation des gymnases municipaux, aux collèges privés sous contrat d'association avec l'État pour un montant global de 46 281,60 €.

Collèges privés sous contrat d'association avec l'Etat – Participations départementales à l'équipement et au projet numérique local – Règlements 2022-2023-2024. L'assemblée départementale approuve les règlements fixant les modalités d'attribution de la participation départementale pour la mise en œuvre d'un projet numérique local et à l'équipement informatique des collèges privés des Hauts-de-Seine sous contrat d'association avec l'Etat pour 2022-2023-2024.

Collège Sorbonne Nouvelle à Asnières-sur-Seine – Convention avec la Commune – Participation financière à la construction d'un dojo. L'assemblée départementale attribue le montant de la participation financière forfaitaire par la commune d'Asnières-sur-Seine à la construction du dojo du gymnase de type B du collège Sorbonne Nouvelle à 1 788 035 €.

NUMERIQUE EDUCATIF

Pass+ Hauts-de-Seine/Yvelines – Affiliation de nouveaux organismes. L'Assemblée départementale approuve l'affiliation au dispositif Pass+ Hauts-de-Seine /Yvelines de quatorze nouveaux organismes sportifs et culturels.

CONTRACTUALISATION MUNICIPALE

CDDV – Avenants – Villes d'Antony, Bourg-la-Reine, Levallois-Perret, Nanterre, Montrouge, Puteaux, Suresnes. L'Assemblée départementale abroge les subventions attribuées pour le sport de haut niveau/Elite par le Département aux Communes d'Antony, Bourg-la-Reine, Levallois-Perret, Nanterre, Montrouge, Puteaux et Suresnes, au titre des activités sportives pour l'année 2022, dans le cadre des contrats de développement Département-Ville. Les avenants correspondants ajustant les montants pour les clubs sportifs de haut-niveau pour l'année 2022 sont approuvés.

Avec la mise en place du nouveau dispositif de soutien pour le sport de haut niveau, les subventions sont attribuées directement aux associations, dont les équipes sportives évoluent dans les deux premières divisions nationales et dont les disciplines figurent sur la liste ministérielle des sports de haut niveau.

Commune de Villeneuve-la-Garenne – Contrat de développement Département-Ville – 2021-2023. L'assemblée départementale approuve le contrat de développement Département-Ville de Villeneuve-la-Garenne. 7 817 068 € seront alloués par le Département à la Ville sur la période 2021-2023, dont 5 740 000 € en investissement.

SECTION D'INVESTISSEMENT	Montant de la subvention attribuée	Dont majoration au titre du développement durable
Reconstruction de la halle de marché	4 960 000 €	496 000 €
Rénovation de la piscine	780 000 €	39 000 €
Sous-total investissement	5 740 000 €	535 000 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT	Montant de la subvention attribuée
Etablissements d'accueil du jeune enfant	832 341 €
Relais d'assistantes maternelles	31 662 €
Actions culturelles	158 994 €
Actions sportives	29 160 €
Sous-total fonctionnement hors politique de la ville (en valeur de base du contrat)	1 052 157 €
Politique de la ville	1 024 911 €
Sous-total fonctionnement y compris politique de la ville (en valeur de base du contrat)	2 077 068 €

TOTAL GENERAL	7 817 068 €
----------------------	--------------------

Commune de Vaucresson – Contrat de développement Département-Ville – 2021-2023.
 L'assemblée départementale approuve le contrat de développement Département-Ville de Vaucresson. 2 706 463 € seront alloués par le Département à la Ville sur la période 2021-2023, dont 2 326 171 € en investissement.

SECTION D'INVESTISSEMENT	Montant de la subvention attribuée	Dont majoration au titre du développement durable
Création de deux terrains synthétiques au Haras Lupin	700 000 €	35 000 €
Requalification du complexe sportif Yves du Manoir	848 600 €	42 430 €
Rénovation thermique et fonctionnelle du restaurant municipal	657 346 €	
Vidéoprotection	120 225 €	
Sous-total investissement	2 326 171 €	77 430 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT	Montant de la subvention attribuée
Etablissement d'accueil du jeune enfant	242 160 €
Actions culturelles	45 405 €
Actions sportives	92 727 €
Sous-total fonctionnement (en valeur de base du contrat)	380 292 €

TOTAL GENERAL	2 706 463 €
----------------------	--------------------

Commune d'Issy-les-Moulineaux – Avenant n° 2 au contrat de développement Département-Ville 2019-2021. Les dispositions de l'article 3 de la délibération de la

commission permanente du 18 février 2019 approuvant l'attribution d'une subvention d'investissement de 1,2 M€ pour l'opération de réhabilitation de la halle des sports Christiane-Guillaume sont retirées. L'assemblée départementale approuve l'attribution à la Commune d'Issy-les-Moulineaux d'une subvention départementale d'investissement complémentaire à hauteur de 1,2 M€ pour l'opération d'aménagement d'une crèche et d'un restaurant club séniors. La subvention départementale en faveur de cette dernière opération s'élève désormais à 1,7 M€. L'avenant au contrat de développement Département-Ville d'Issy-les-Moulineaux est approuvé.

Commune de Chaville – Avenant n° 2 au contrat de développement Département-Ville 2019-2021. Les dispositions de l'article 3 de la délibération de la commission permanente du 18 février 2019 approuvant l'attribution d'une subvention d'investissement de 800 000 € pour l'opération de réhabilitation de l'école élémentaire Ferdinand-Buisson sont retirées. L'assemblée départementale approuve l'augmentation, à hauteur de 800 000 €, de la subvention d'investissement attribuée à la Commune de Chaville pour l'opération de réhabilitation du groupe scolaire Anatole-France/Les Iris. La subvention départementale en faveur de cette dernière opération s'élève désormais à 2 M€. L'avenant au contrat de développement Département-Ville de Chaville est approuvé.

HABITAT – POLITIQUE DE LA VILLE

Habitat privé – Aides départementales aux particuliers. L'assemblée départementale accorde, au titre du dispositif d'aide à l'amélioration de l'habitat privé, 32 subventions d'un montant total de 83 767 €.

Aide à la création de logements locatifs sociaux. L'Assemblée départementale approuve l'attribution de 4 subventions d'un montant total de 184 046 € à l'office public de l'habitat des Hauts-de-Seine et à la Société coopérative d'intérêt collectif d'HLM Hauts-de-Bièvre Habitat :

- 38 000 € alloués à l'office public de l'habitat des Hauts-de-Seine pour l'acquisition en VEFA de 25 logements locatifs sociaux dont 14 logements financés en Prêt locatif à usage social (PLUS) et 11 logements financés en Prêt locatif social (PLS) situés au 34, boulevard Charles-de-Gaulle à Colombes. En contrepartie, 1 logement est mis à disposition du Département des Hauts-de-Seine pendant 40 ans.

- 42 108 € alloués à l'office public de l'habitat des Hauts-de-Seine pour l'acquisition en VEFA de 12 logements locatifs sociaux dont 6 logements financés PLUS et 6 logements financés en Prêt locatif aidé d'intégration (PLAI) situés au 30, rue de Garches à Vaucresson. En contrepartie, 1 logement est mis à disposition du Département des Hauts-de-Seine pendant 40 ans.

- 33 478 € alloués à la Société coopérative d'intérêt collectif d'HLM Hauts-de-Bièvre Habitat pour l'acquisition en VEFA de 16 logements locatifs sociaux dont 6 logements financés en PLUS, 5 logements financés en PLAI et 5 logements financés en PLS situés dans l'Ecoquartier La Vallée lot R à Châtenay-Malabry.

- 70 460 € alloués à la Société coopérative d'intérêt collectif d'HLM Hauts-de-Bièvre Habitat pour l'acquisition en VEFA de 36 logements locatifs sociaux dont 12 logements financés en PLUS, 13 logements financés en PLAI et 11 logements financés en PLS situés dans l'Ecoquartier La Vallée lot G à Châtenay-Malabry. En contrepartie, 1 logement est mis à la disposition du Département des Hauts-de-Seine pendant 40 ans.

Les conventions correspondantes sont approuvées.

TOURISME

Développement touristique et développement des publics – Pass Malin 78-92. L'assemblée départementale approuve l'avenant n°1 à conclure entre le Département des

Hauts-de-Seine, le Département des Yvelines et le syndicat intercommunal pour la gestion du musée de Louveciennes Marly-le-Roi et l'avenant n° 2, à conclure entre le Département des Hauts-de-Seine, le Département des Yvelines et l'EURL Lousanto /Indian Forest Yvelines, concernant les remises accordées dans le cadre du Pass Malin 78-92.

Contacts presse

Muriel HOYAUX

Célia DAHAN

tél. : 01 41 91 27 27

courriel : presse92@hauts-de-seine.fr

www.hauts-de-seine.fr